

## Épidémie de COVID-19

### Message de soutien aux kinésithérapeutes salariés

Les masseurs-kinésithérapeutes hospitaliers sont des professionnels de santé paramédicaux transversaux et bon nombre d'entre eux se retrouvent en première ligne lors de cette épidémie de COVID-19. En effet, ils sont amenés à pratiquer quotidiennement des actes de kinésithérapie respiratoire notamment dans les services aigus des urgences, de réanimation ou de pneumologie et continuent à réaliser des astreintes ainsi que des gardes.

Des recommandations sur la prise en charge en kinésithérapie des patients COVID-19 en réanimation viennent d'être publiées par la Société de Kinésithérapie en Réanimation. [1]

Nous tenons à adresser à nos confrères salariés qui sont à pied d'oeuvre actuellement dans les centres hospitaliers notre soutien total.

Les conditions de travail ne sont pas toujours optimales et les équipes kinés sont la plupart du temps en sous-effectifs :

- 20 246 postes budgétisés en 2018 et 3090 postes non pourvus [2]
- Chaque année, on estime pour 1 poste kiné créé : 4,4 postes disparus [2]
- Turn over de 30% dans 50% des effectifs [2]

La cause principale reste la faible rémunération en structure hospitalière : un masseur-kinésithérapeute doit être reconnu à son juste niveau, c'est-à-dire bac +5 et payé en tant que tel. A cela s'ajoutent d'autres difficultés : pas ou peu de formations acceptées, défaut de reconnaissance....

Les kinésithérapeutes constituent, comme les autres acteurs de santé paramédicaux, un **maillon essentiel** du système de soin hospitalier français.

**Gageons que nos responsables politiques sauront, dans le cadre des discussions qui s'ouvrent ces jours-ci sur la revalorisation des salaires des professionnels de santé salariés [3], apporter une réponse pérenne qui soit à la mesure de la mobilisation de ces professionnels exemplaires.**

**PS : Si des besoins de renforts se font jour dans les hôpitaux de votre localité n'hésitez pas à nous le signaler, nous relaierons l'information.**

[1] <https://www.skreanimation.fr/recommandations-sur-la-prise-en-charge-kinesitherapique-des-patients-covid-19-en-reanimation/?fbclid=IwAR0iEYIwbZPsZjBPINgEliQGrHYGYjdOpKFuWEnd2Fq3mld3gyvrh0LNWI>

[2] Colloque du CNOMK en 2018 « Sauvons la kinésithérapie salariée »

[3] <https://www.20minutes.fr/economie/2744123-20200319-coronavirus-revalorisation-salaires-personnels-sante-etude>